ISSN : 1969-4962

# La LETTRE des FORESTIERS PRIVES de L'INDRE

*Bulletin d'information du Centre d'Etudes Techniques Forestières de l'Indre et des Forestiers Privés de l'Indre*

**N° 23 – février 2021**

"Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures"

SOMMAIRE


- ***Benjamin s'adresse aux forestiers de l'Indre***
- ***Présentation de Lucie Tallier***
- ***Le Plan de Relance en Forêt***
- ***Retour d'expérience Duramen***
- ***Bords de route et ligne électrique, droits et devoirs du propriétaire***
- ***Partenariats***

➢ ***Les rendez-vous forestiers***


***Les techniciens forestiers sont à votre disposition le vendredi matin au bureau, sur rendez-vous ou par téléphone, afin de vous soutenir dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.***


**Directeurs de Publication**
Marc de DREUILLE
Laurence de GRESSOT
**Comité de Rédaction**
Jacques PENIGAULT - Michel MARTIN
Bruno JACQUET - Lucie TALLIER
**Conception**
Catherine GUILBAUD


## *Editorial*

De l'argent pour la forêt

*Le plan de relance dédie actuellement des moyens inédits pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, en incitant les propriétaires forestiers à investir.*

*Il faut souligner les taux d'intervention attractifs, l'absence de seuil minimum d'éligibilité en surface, le paiement sur la base de montants forfaitaires à l'hectare.*

*Tout le monde ne pourra être servi cette fois-ci, car l'enveloppe, certes exceptionnelle, ne couvrira pas les besoins remontés, plus de 3 fois supérieurs à l'objectif national : Dans la région Centre-Val de Loire, près de 900 ha ont été recensés !*

*Cela permet au moins de chiffrer les besoins réels de renouvellement de nos forêts, besoins qui serviront de base aux discussions, déjà engagées, pour pérenniser le dispositif.*

*En attendant, d'autres financements publics et privés existent pour vous accompagner : Duramen, présenté dans cette lettre, mobilise par exemple du mécénat carbone d'entreprises partenaires.*

*Fransylva service, filiale de la fédération nationale des forestiers privés, oriente les propriétaires forestiers adhérents vers des financements innovants adaptés à leurs projets.*

*Ne laissons pas passer ces opportunités pour améliorer nos forêts !*

*Laurence de GRESSOT*
*Présidente des Forestiers Privés de l'Indre*

**Les Forestiers Privés de l'Indre :**

- 317 adhérents à ce jour
- 23 424 ha de forêts couvertes par l'assurance responsabilité civile

**Nos objectifs** :
- Vous représenter
- Vous défendre
- Vous assurer

**Le CETEF 36 :**

- 157 adhérents
- 228 essais ou référence

**Nos objectifs** :
- Expérimenter pour l'avenir de vos forêts
- Vous former
- Vous appuyer techniquement

## Benjamin s'adresse aux forestiers de l'Indre

*« Après dix années au service de la forêt privée de l'Indre, il est temps pour moi de partir vers de nouveaux horizons. Ces années ont été riches de relations professionnelles qui pour certaines sont devenues même amicales. La forêt m'anime toujours autant et reste dans mon cœur même si mes futures fonctions m'en éloignent un tant soit peu puisque j'ai pris la décision d'intégrer les services de la MSA dans l'Indre. C'est un moment émouvant pour moi que de vous quitter mais j'espère revenir très bientôt qui sait avec une nouvelle structure. Je vous remercie encore de la confiance que vous m'avez offerte et je terminerai par une citation :*

"Le succès n'est pas la clé du bonheur,
Le bonheur est la clé du succès.
Si vous aimez ce que vous faites, vous réussirez"
Albert Schweitzer

*Avec tous mes vœux de prospérité pour la forêt Indrienne,*

*Benjamin*

## Présentation de Lucie Tallier

Arrivée en octobre dernier, Lucie Tallier remplace Benjamin Culan au sein de la Chambre d'Agriculture, auprès du CETEF 36, du Syndicat des Forestiers Privés de l'Indre et d'Adefibois Berry. Elle poursuit les missions autour de l'arbre : forêt, agroforesterie, haies, biomasse et bois énergie.

Diplômée ingénieure en 2020 par l'ENSTIB (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) et d'un master Bois Forêt Développement Durable et Ressources Forestières Filière bois par AgroParisTech Nancy et la Faculté des Sciences et Techniques de Nancy, elle occupe donc son premier emploi.

Contact :

**Lucie *TALLIER***
*Conseillère spécialisée forêt - haies - biomasse*
Mail : lucie.tallier@indre.chambagri.fr
Tél.: 02 54 61 61 24 / 06.48.89.76.21

## Le Plan de Relance en forêt

Le Plan de Relance annoncé le 3 septembre 2020 par le gouvernement prévoit des investissements à hauteur de 150 millions d'euros pour le renouvellement forestier au travers de la mesure 19 « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

| Cette mesure se décompose en 3 volets : | taux d'aide |
|---|---|
| Volet A : Investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers pauvres | 60% |
| Volet B : Investissements pour des peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques (dont crise des scolytes) | 80% |
| Volet C : Investissements pour l'adaptation des peuplements forestiers identifiés comme vulnérables face au changement climatique | 60% |

Les volets B et C constituent les mesures d'adaptation au changement climatique et le volet A d'atténuation.

Le 3 décembre, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé auprès des opérateurs économiques de l'amont forestier (*« Office national des forêts (ONF), coopératives forestières, cabinets d'experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels, mais aussi pépiniéristes, reboiseurs, entreprises de travaux forestiers et entreprises d'exploitations forestières, sous réserve de compter dans leurs effectifs un gestionnaire forestier professionnel ou de s'associer à un expert forestier »)* pour proposer des projets de mise en œuvre de l'aide au renouvellement forestier.

Fin janvier, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé les 35 lauréats sélectionnés.

Les propriétaires forestiers intéressés par le Plan de Relance pourront contacter leur gestionnaire parmi la liste suivante des lauréats en Région Centre Val de Loire :

- Coopérative Alliance forêt bois
- Coopérative NS2A
- Coopérative Unisylva
- Société forestière (SF-CDC), Selvans
- Cabinet Bartmann
- Cabinet Gourmain
- Consortium Naudet-Néosylva
- Direction territoriale de l'ONF Seine-Nord-Normandie
- Direction territoriale de l'ONF Centre-Val-de-Loire

Malheureusement, le dossier groupé des experts forestiers et gestionnaires forestiers professionnels (GFP) de la Région Centre n'a pas été retenu. Néanmoins, l'Union Régionale Fransylva et le CRPF ont sollicité la DRAAF pour obtenir une enveloppe d'aide pour les dossiers déposés à titre individuel.

De plus, le ministère a indiqué qu'une plateforme dématérialisée permettrait bientôt aux porteurs de projet ou aux propriétaires individuels de déposer leurs dossiers de demandes d'aide.

*Sources : Cahier des charges de l'AMI « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer – volet renouvellement forestier »*
*Le Bois International « AMI Renouvellement : 35 dossiers retenus »*

## Retour d'expérience Duramen

Duramen est une association de mécénat environnemental créée en 2015 qui a comme objectif la plantation d'arbres pour pérenniser la forêt en région Centre-Val de Loire, atténuer les répercussions du changement climatique sur les écosystèmes, créer une ressource naturelle renouvelable qui va générer des emplois, renforcer la biodiversité et la gestion durable des forêts.

En mars 2020, plus de 60 hectares de forêt avaient été plantés dans la région Centre Val de Loire grâce au soutien de Duramen. Dans l'Indre, deux dossiers ont été validés en 2020, un boisement de Chêne et Pin maritime et un boisement de Peuplier.

Duramen est une association reconnue d'Intérêt Général, c'est-à-dire que les mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts : 60% pour les entreprises, 66% pour les particuliers. Pour en savoir plus : www.duramen.org

© Association Duramen

## Bords de route et ligne électrique, droits et devoirs du propriétaire

**L'entretien des bords de routes dépend de la catégorie de voie :**

- Publique : les voies appartiennent à la communauté, qui en assure l'entretien.
- Privée : le propriétaire est responsable de l'entretien. A noter que le propriétaire peut être exposé à une demande de réparation pour tout accident lié à la chute d'une branche ou d'un arbre sur la voie privée et qu'il est donc nécessaire pour lui de contracter une assurance « responsabilité civile ».

**L'entretien des abords de lignes électriques :**

Dans le cas où la propriété est grevée de servitudes, cela implique que si des travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages de la concession de transport ou de distribution d'électricité ont été déclarés d'utilité publique ou ont fait l'objet d'une convention de servitudes qui le prévoit ., l'article L 323-4 du Code de l'énergie reconnaît au concessionnaire (Enedis ou RTE, Réseau de Transport d'Electricité) le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Les distances de sécurité à respecter sont définies par l'Arrêté Technique du 17 mai 2001. La largeur des zones de déboisement prévues pour respecter ces distances de sécurité entre deux périodes de coupes est négociée avec le propriétaire et permet notamment de réduire le nombre d'interventions sur la parcelle.

Les frais d'intervention et d'entretien liés au maintien des distances de sécurité sont à la charge d'Enedis et de RTE.

Si un arbre vient à menacer une ligne, le propriétaire restant responsable des arbres sur sa propriété, il doit informer rapidement les interlocuteurs Enedis ou RTE locaux* pour intervenir et mettre fin au risque au plus vite, Enedis et RTE étant responsables de la sécurité de l'exploitation de la ligne.

**coordonnées des interlocuteurs locaux sur : **www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/***
*Sources : Guide pratique du forestier (GEDEF Loiret 2006)*
*Modalité de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques (Enedis, RTE, APCA, FNEDT, ONF, CNPF et Fransylva, 2018)*
***https://www.foretpriveefrancaise.com/data/qvege_1213a_v7_1_1.pdf***

## Partenariats

### • Fransylva – Zimmer

Depuis 2 ans déjà, Fransylva a mis en place un partenariat avec la société ZIMMER qui vend tout l'outillage et l'équipement pour la forêt et le bois en vente à distance via leur catalogue ou leur site internet

https://www.zimmersa.com/.

**A ce titre, tous les adhérents Fransylva bénéficient de 10% de remise sur l'ensemble de leurs commandes.**

Comment faire pour bénéficier de la remise de 10% ?

**1.** Passer commande via le catalogue Zimmer ou sur leur site internet

**2.** Compléter le bon de commande dédié Fransylva *(disponible sur l'espace adhérent du site fransylva.fr)* en intégrant la remise de 10% et ajoutez à votre règlement une copie de votre attestation d'assurance pour justifier de votre adhésion à Fransylva.

**3.** Envoyer votre bon de commande aux équipes ZIMMER :

Zimmer 57690 ZIMMING Fax : 03 87 90 36 06 - 24/24h
E-mail : zimmer@zimmersa.com

### • CETEF 36 – Le Besson

Vous pouvez bénéficier des commandes groupées chez LE BESSON grâce au CETEF. Le catalogue est disponible sur le site internet : www.le-besson.com

# LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS FORESTIERS 2021**

***Suivant l'évolution du Covid19, les réunions ne pourront peut-être pas être maintenues.*

| | | |
|---|---|---|
| **Lundi 15 mars** | Réunion sur la gestion de petites propriétés | CETEF 36, CETEF |
| **Samedi 20 mars** | Journée internationale des forêts « De l'arbre à la planche ». Parcours le long d'un sentier de découverte en forêt privée (Mers-sur-Indre) et visite de la scierie ROBERT (Ardentes). | CETEF 36, Forestiers privés 36 |
| **Vendredi 9 avril** | Assemblées générales | CETEF 36, Forestiers privés 36 |
| **Lundi 31 mai** | Réunion sur les outils de diagnostic et gestion sylvo-climatiques | CETEF 36, CRPF 36 |
| **Lundi 07 juin** | Réunion avec l'association *Peupliers du Centre* | CETEF 36, CRPF 36 |
| **Samedi 04 septembre** | Réunion sur les critères de biodiversité en forêt | CETEF 36, CRPF 36 |